

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du : 22/09/2011

Présents : Mrs DEBAT Serge, Mrs DHUGUES J.L, ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, PAILHAS Michel, LAPORTE Christophe, FERRER Alain
Mmes URRICARIET Cécile, BERTHIER Aline, CARRERE Annie

Absents excusés : IRIGOYEN Bruno, DUCASSE Christophe,
Mmes, LOISELLE Elodie, GESTAIN Josiane,

Secrétaire : LAPORTE Christophe

Objet de La Délibération : 7.Finances locales/7.2 Fiscalité Sinistre voirie communale/versement d'honoraires à l'expert forestier

Après délibération,

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le maire à mandater la somme de 980,00 € à Mr PAGEZY (expert forestier) pour l'expertise du chemin communal.

Objet de La Délibération : 7.Finances locales/7.2 Fiscalité Encaissement d'un chèque de Groupama

Un chèque de 2392,00 € a été perçu par la mairie de la part de Groupama pour la dégradation du pont du stade.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le maire à déposer le chèque pour encaissement.

Objet de La Délibération : 7.Finances locales/7.1 décisions budgétaires Décision modificative N°1

Vu la décision en date du 26 octobre 2010 par laquelle Mr Franck PAGEZY, expert, a été mandaté par le tribunal de Grande Instance de Tarbes,

Vu le montant définitif de la rémunération de l'expert (2480,00€)

Vu la somme initialement consignée par le Tribunal de Grande Instance de Tarbes (1500,00€)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Mr le maire propose au conseil municipal, afin de régler à l'expert la différence entre le montant de la rémunération fixée et la somme consignée ; la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2011 :

<u>Section investissement dépenses</u>	<u>budget</u>
<u>Chapitre 27- autres immobilisations financières</u>	
<u>Article 275-dépôts et cautionnements versés</u>	0
<u>Chapitre 21-immobilisations corporelles</u>	
<u>Article 2188- autres immobilisations corporelles</u>	28 290,00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Autorise la décision modificative suivante :

<u>Article 275-dépôts et cautionnements versés (+980,00€)</u>	980,00
<u>Article 2188-autres immobilisations corporelles (-980,00 €)</u>	27 310,00

Objet de La Délibération : 7.Finances locales/7.1 décisions budgétaires

Décision modificative N°2

Afin d'équilibrer deux opérations (13-matériel informatique et 16-défense incendie, sécurité routière), il est nécessaire de procéder à un transfert de budget.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget de la commune,

Mr le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2011 :

Section investissement dépenses

Chapitre 21-immobilisations corporelles

budget

Article 2183 opération 13 : matériel de bureau

840,00 €

Article 2188 : autres immobilisations corporelles

27 310,00 €

Chapitre 23 : immobilisations en cours

Article 2313 opération 16 : défense incendie, sécurité routière

10 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

Autorise la décision modificative suivante :

Chapitre 21

Article 2183 opération 13 : matériel de bureau (+600)

1440,00 €

Article 2188 : autres immobilisations corporelles (-700)

26 610,00 €

Chapitre 23 : immobilisations en cours

Article 2313 opération 16 : défense incendie, sécurité routière (+100)

10 100,00 €

Objet de La Délibération : questions diverses

De Jean-Louis DHUGUES au sujet de l'achat de la maison Sirgue

Mr le maire informe le conseil municipal que nous sommes dans l'attente que l'acte d'achat passe aux hypothèques afin de pouvoir effectuer le règlement.

Quartier Larrabé : la commission urbanisme a demandé un prix d'honoraire pour l'étude de l'aménagement de la zone.

Séance du 22 septembre 2011

7. Finances locales/7.2 Fiscalité

Sinistre voirie communale/versement d'honoraires à l'expert forestier

7. Finances locales/7.2 Fiscalité

Encaissement d'un chèque de Groupama

7. Finances locales/7.1 décisions budgétaires

Décision modificative N°1

7. Finances locales/7.1 décisions budgétaires

Décision modificative N°2

Questions diverses

Séance du 22 septembre 2011

DEBAT Serge

ALEGRET Christian

BERTIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément

CARRERE Annie

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe excusé

FERRER Alain

GESTAIN Josiane excusée

IRIGOYEN Bruno excusé

LAPORTE Christophe

LOISELLE Elodie excusée

URRICARIET Cécile